

Versailles, le 19 août 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en œuvre du « pass sanitaire » dans certains grands magasins et centres commerciaux des Yvelines à compter du 23 août 2021

La loi du 5 août dernier prévoit que le préfet peut, lorsque la situation épidémique le justifie, soumettre l'accès aux centres commerciaux de plus de 20 000 mètres carrés de son département à la détention d'un « pass sanitaire ».

Depuis le début de la période estivale, sous l'influence d'une forte circulation du variant Delta, l'épidémie de Covid-19 reprend un rythme soutenu dans les Yvelines. Le taux d'incidence a progressé de plus de 10 points en une semaine et avoisine désormais les 200 cas pour 100 000 habitants.

En conséquence de ce contexte de résurgence épidémique, le préfet des Yvelines a décidé, en concertation avec les autres préfets de la Région Île-de-France, de rendre obligatoire le « pass sanitaire » pour l'accès à l'ensemble des grands magasins et des centres commerciaux de plus de 20 000 mètres carrés du département des Yvelines.

Cette décision entrera en vigueur à compter du lundi 23 août 2021.

Les centres suivants sont concernés :

- le centre commercial Mon grand plaisir (Plaisir),
- le centre Usine mode et maison (Vélizy-Villacoublay),
- le centre commercial Westfield Vélizy 2 (Vélizy-Villacoublay),
- le centre Carrefour Le Plateau (Sartrouville),
- le centre commercial Bel Air (Rambouillet),
- le centre commercial Saint Quentin ouest Montigny (Montigny-le-Bretonneux),
- le centre commercial Espace Saint Quentin (Montigny-le-Bretonneux),
- le centre Auchan Maurepas Pariwest (Maurepas),
- le centre commercial Westfield Parly 2 (Le Chesnay-Rocquencourt),
- le centre Carrefour Flins (Flins-sur-Seine),
- le centre Carrefour Chambourcy (Chambourcy),
- le centre Carrefour Montesson (Montesson),
- le centre Auchan Grand Plaisir (Plaisir),
- le centre Ikea Plaisir (Plaisir).

Par ailleurs, dans ces centres, comme dans l'ensemble des commerces, le port du masque restera obligatoire.

Le préfet des Yvelines remercie l'ensemble des professionnels concernés pour leur compréhension et leur esprit de responsabilité.

Contact presse : pref-communication@yvelines.gouv.fr

